

# « Je vous promets un deuxième Bataclan » : un ancien doctorant terrorise la fac de Rouen

Un homme de 49 ans a été condamné par le tribunal de Rouen (Seine-Maritime) pour avoir menacé de mort plusieurs enseignants de l'Université.



Lundi 24 novembre 2025, un homme de 49 ans a été jugé par le tribunal de Rouen (Seine-Maritime) pour menacé de mort des enseignants de l'Université.

Les menaces envers le corps enseignant étaient d'une extrême gravité mais l'homme de 49 ans semblait bien loin d'en avoir conscience. Dans ses messages écrits et ses publications sur les réseaux, il était pourtant question de décapitation, d'accusation de pédophilie ou encore de menace d'action terroriste. Pour ces faits, cet ancien étudiant à l'Université de Rouen (Seine-Maritime) était jugé lundi 24 novembre 2025.

"Soit je bosse à l'Université, soit je coupe des têtes"

Abdel\* K., originaire du [Maroc](#), est venu en France poursuivre son cursus en sciences économiques dans les années 2000. Cursus qui l'a conduit à s'engager dans un doctorat à l'Université de Rouen. Mais tout ne se passe pas comme prévu pour lui. En 2015 c'est l'échec et la fin de ses études, sur fond de soupçons de plagiat dans ses travaux. Mais lui ne comprend pas et crie à l'injustice. Il met en cause des enseignants de l'Université, qu'il accuse de vouloir l'entraver sans son parcours.

Les années passent et Abdel K. rumine, 10 ans plus tard, il s'en prend à nouveau à plusieurs enseignants, dans des messages et posts menaçants sur les réseaux sociaux. Pour nommer tel ou tel professeur, il choisit une description bien particulière : l'un est "Untel le pédophile", l'autre le "sale raciste", une autre encore la "pute".

[Agressée sexuellement à la fac, une étudiante de Rouen part en bataille contre l'Université](#)

Les menaces pleuvent également et elles sont sans équivoque : « Je vous promets un deuxième Bataclan si ma situation ne s'améliore pas dans un mois et demi » ; « Bonjour, je vous ramène les têtes coupés de F., L. et T. si vous ne réglez pas ma situation » ; « Bonjour, soit vous me recrutez, soit je coupe vos têtes » ; « Mon niveau est largement supérieur au criminel F., au pédophile T., au sale raciste et antisémite M. Soit je bosse à l'Université, soit je coupe des têtes, à vous de choisir ».

Des menaces à l'encontre d'une banque

Ce type de menace, il les assène également à des salariés d'une banque qui ne lui donnent pas satisfaction dans ses demandes. « Je vous donne trois jours pour me rembourser sinon je coupe votre tête », écrit-il ainsi au directeur d'une agence rouennaise.

Autant de menaces qui le conduisent à être interpellé puis jugé. Devant le tribunal de [Rouen](#), Abdel K. tente d'expliquer : "Je n'ai jamais été violent, je n'ai rien fait, j'ai seulement écrit, et j'ai effacé ce que j'ai écrit".

[Tentative de suicide d'un étudiant à Rouen : un syndicat appelle à une fac « sans discrimination »](#)

De l'expertise psychiatrique, il ressort que l'accusé présenterait des aspects dépressifs et persécutifs, des troubles autistiques qui ne lui permettraient pas de se remettre en question, tout cela étant de nature à altérer son discernement.

Et il s'avère qu'il a déjà été condamné pour avoir proféré des menaces, c'était à la fin des années 2010 quand il enseignait dans un lycée du centre de la France.

### La constante de la décapitation

Du côté des parties civiles, les avocats décrivent un homme au profil particulièrement "dangereux et inquiétant, qui réitère les faits et ne se remet pas en question". "Quand il parle de décapitation, on pense aux destins de [Samuel Paty](#) et de [Dominique Bernard](#)", déclare un des avocats, qui souligne par ailleurs le caractère traumatisant pour les victimes de telles menaces.

Dans son réquisitoire, le procureur de la République constate que dans les cas des menaces à l'encontre des enseignants comme du directeur de banque, "il est question de décapitation".

[Adultère, fusils et menace de mort : un professeur de collège condamné à <span title="commune" class="border-type-commune" data-entite-type="commune" data-entite-id="4bbd7554-ae1d-4650-b04b-31a1dbef0412">Rouen</span>](#)

Pour l'avocate de la défense, cette référence à la décapitation ne serait pas à prendre au sens premier du terme, mais dans le sens où son client voulait que les enseignants soient écartés ou sanctionnés.

Au final, le tribunal a condamné\*\* Abdel K. à 18 mois de prison avec sursis probatoire pendant deux ans, à l'obligation de soins psychologiques, à l'interdiction de paraître à l'Université et dans les agences bancaires prises à partie, ainsi qu'à l'indemnisation des victimes.

\*Le prénom a été changé

\*\*Cette peine est susceptible d'appel. Tout justiciable demeure présumé innocent tant que toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées

Suivez l'actualité de [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok